

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE**

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2026

37 membres en exercice
18 présents – 7 pouvoirs – 25 votants
Convocation adressée et publiée le 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaient présents :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines (78) - Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Laetitia BOISSEAU Vice-présidente du Conseil départemental du Val d'Oise (95) - Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Emmanuelle de CREPY Adjointe au Maire de Versailles - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-José BEULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Huguette FOUICHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78).

Absents, excusés :

Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2026-18 portant sur la désignation des représentants des collectivités au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) placée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication
Publié le 9 avril 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2026

Délibération 2026 – 18

Objet

Désignation des représentants des collectivités au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) placée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France

Le président informe le conseil que le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment dans ses articles R. 252-30 à 33, fixe les règles de composition des représentants des collectivités et de leurs établissements au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT).

Cette formation est composée d'un collège des représentants du personnel désigné par les organisations syndicales ayant obtenu des sièges au sein du comité social territorial (CST) du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) lors des élections du 8 décembre 2022. Le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la formation spécialisée du CIG est égal au nombre de représentants titulaires du personnel dans le CST, soit 8 sièges, fixé par délibération du 14 avril 2022.

Par délibération en date du 10 octobre 2024, le CIG a institué la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail compétente pour les collectivités de moins de 50 agents et pour ses propres agents. Cette délibération a décidé le maintien du paritarisme et le recueil de l'avis du collège des représentants des collectivités et établissements sur toutes les questions traitées.

Les membres de ce collège sont désignés par le président du Centre de gestion parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents affiliés au Centre de gestion, après avis des membres du conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du Centre de gestion.

Comme pour le CST, la formation spécialisée est présidée par le président du Centre de gestion, ou, à défaut, son représentant désigné parmi les membres de l'organe délibérant.

Les textes prévoient que les représentants des collectivités cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin. Suite aux résultats des élections municipales des 15 et 22 mars derniers, il convient donc d'adapter la liste des représentants des collectivités. Il est également proposé de tenir compte du souhait de certains membres de ne plus assurer cette charge.

La présente délibération vise à modifier et compléter la composition de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Les consultations menées ont permis de constituer la liste suivante, avec l'accord des intéressés :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Daniel LEVEL Président du CIG (78)	Madame Sylvie PESLERBE Maire-adjointe d'Asnières-sur-Oise (95)
Madame Denise PLANCHON Maire de Neauphle-le-Vieux (78)	Madame Agnès REINER Directrice générale adjointe du CIG (78)
Monsieur Michel DELAMAIRE Maire de Feucherolles (78)	Madame Patricia LE SAUX Directrice générale adjointe du CIG (78)
Monsieur Jérôme COTIGNY Conseiller municipal de Chavenay (78)	Madame Florence BACO-AMBRASS Directrice générale adjointe du CIG (78)
Monsieur Jean-Laurent NGUYEN KHAC Directeur général des services du CIG (78)	Monsieur Julien DESCAMPS Directeur du département Ressources du CIG (78)
Monsieur Kevin DELEIGNIES Responsable du service prévention du CIG (78)	Monsieur Guillaume AGHROUM Conseiller en prévention du CIG (78)

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu la délibération 2022-11 du 14 avril 2022 relative à la fixation du nombre des membres du collège des représentants du personnel, maintien du paritarisme et recueil du vote des membres du collège des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du comité social territorial placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de France,
- Vu la délibération 2024-55 du 10 octobre 2024 instituant la F3SCT, avec maintien du paritarisme et recueil de l'avis des membres du collège des représentants des collectivités et établissements ;
- Vu les résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026,
- Considérant la fin de mandat des représentants des collectivités et des établissements publics affiliés,
- Considérant les candidatures présentées par le président, avec l'accord des intéressés,
- Vu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des votants,

- Désigne, selon la liste ci-dessous, les élus et les agents représentant les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Daniel LEVEL Président du CIG (78)	Madame Sylvie PESLERBE Maire-adjointe d'Asnières-sur-Oise (95)
Madame Denise PLANCHON Maire de Neauphle-le-Vieux (78)	Madame Agnès REINER Directrice générale adjointe du CIG (78)
Monsieur Michel DELAMAIRE Maire de Feucherolles (78)	Madame Patricia LE SAUX Directrice générale adjointe du CIG (78)
Monsieur Jérôme COTIGNY Conseiller municipal de Chavenay (78)	Madame Florence BACO-AMBRASS Directrice générale adjointe du CIG (78)
Monsieur Jean-Laurent NGUYEN KHAC Directeur général des services du CIG (78)	Monsieur Julien DESCAMPS Directeur du département Ressources du CIG (78)
Monsieur Kevin DELEIGNIES Responsable du service prévention du CIG (78)	Monsieur Guillaume AGHROUM Conseiller en prévention du CIG (78)

Pour extrait conforme,

Le président,




Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux